

Quelques Campus des métiers rejoignent le monde de l'excellence

Les campus des métiers et des qualifications sont nés avec pour objectif de "*mettre en synergie tous les acteurs d'une filière économique et de l'éducation au sein d'un territoire pour apporter aux mutations une réponse juste, adaptée, concrète et rapide*". Il réunit à l'échelle d'un territoire des établissements scolaires (lycées généraux, technologiques et professionnels), des établissements d'enseignement supérieur, des CFA, des organisations de formation initiale ou continue, des laboratoires de recherche, des entreprises et des associations. Pour rappel, il existe en France 95 campus des métiers et des qualifications labellisés entre 2014 et 2018. **Mais seuls 23 ont reçu le label d'excellence.**



Jean-Michel Blanquer, Frédérique Vidal, Muriel Pénicaud, Agnès Pannier-Runacher et François Bonneau, président de Régions de France, présentaient les 23 lauréats des campus d'excellence, le 6 février 2020.

Alors, qu'est-ce qu'on fait des autres Campus qui n'ont pas le label d'excellence ? Encore une fois de plus le monde de l'excellence réagit, mais la question se pose car il est temps d'évaluer ces structures aux niveaux pédagogique et financier. Cependant une chose est sûre c'est que le LP se trouve dilué dans ce grand « machin » en perdant de plus en plus son identité et sa vocation. Quant aux « partenaires », ils sont intéressés beaucoup plus par l'utilisation de nos plateaux techniques et ce qui va avec. Donc pas de bilan mais place à la « Com » !

Dans notre région, l'excellence revient au Campus « Maintenance en environnement sensible » qui est accueilli au lycée professionnel de l'Estuaire, à Blaye, (Filière Nucléaire, chimie, pharmacie). Il sera financé au titre du PIA (Programmes d'investissements d'avenir).

→ **Dossier DGH** : à consulter sur notre [Espace Réformes](#)

→ **Les programmes de première et terminale pour le baccalauréat professionnel** : [enseignement moral et civique](#) / [français](#) / [histoire-géographie](#) / [mathématiques](#) / [physique-chimie](#) / [prévention-santé-environnement](#)

« Revalorisation » : la FSU rejette les premières mesures annoncées

Les premières mesures de revalorisation des salaires des enseignants ont été présentées aux organisations syndicales ce 7 février : "une prime d'attractivité", une amélioration des conditions d'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, le renforcement du dispositif de formation pendant les vacances scolaires ainsi que "le renforcement du dispositif de remplacement de courte durée dans le second degré". La FSU indique qu'elle "a opposé une fin de non-recevoir aux deux dernières mesures qui renforceraient encore "les inégalités salariales entre les femmes et les hommes".

ToutEducat du 7 février 2020.

500 M€ à l'éduc : un leurre de revalorisation... sous contreparties

À l'occasion du 4e atelier de discussion du chantier de réforme des retraites, le ministère a présenté plusieurs mesures financées par la première enveloppe de 500 millions d'euros actée pour le PLF de 2021 et portant presque uniquement sur l'indemnitaire :

- Plusieurs scénarii de mise en œuvre d'une prime d'attractivité dégressive d'un montant variable selon le nombre de collègues concerné.es ;
- Une amélioration des conditions d'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle
- Le renforcement du dispositif de formation pendant les vacances scolaires ;
- Le renforcement du dispositif de remplacement de courte durée dans le second degré.

Ces mesures ne permettent pas de prendre en compte l'investissement de tous les collègues et ne répondent pas au déclassement salarial. Il est inacceptable que le ministère puisse concevoir la résolution de questions essentielles comme la revalorisation, le déroulement de carrière, le remplacement ou la formation continue à l'aune d'une enveloppe de 500 millions qui serait à « multi usages ». La FSU a opposé une fin de non-recevoir aux deux dernières mesures, fondées sur des contreparties indemnitaires, mesures qui renforceront encore les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. En liant la question salariale à celle de l'instauration d'un régime de retraite par points, le ministre continue de balader les enseignant.es avec ses promesses de revalorisation. Il est plus qu'urgent que des discussions s'ouvrent vraiment sur la question de la revalorisation et que celle-ci soit traitée sérieusement et complètement, en programmant dès maintenant un budget suffisant.

La FSU revendique des mesures générales reconnaissant effectivement les qualifications et l'investissement de tous les personnels, des mesures qui s'appuient sur tous les leviers qui permettent d'améliorer les carrières : revalorisation des grilles de tous les métiers, amélioration des taux de promotion pour parvenir à des carrières fluides permettant à tous les personnels d'atteindre les échelons terminaux de leur corps, requalifications massives des filières administrative et technique...

Communiqué de la FSU 07022020

CAPA RECOURS PPCR

Le lundi 3 février 2020 s'est tenue la CAPA concernant les recours contre les avis issues des rendez-vous de carrière.

C'est l'occasion pour nous de rappeler la procédure propre à ces rendez-vous de carrière :

Suite à un rendez-vous de carrière, vous recevez l'avis final de la Rectrice. Cet avis sera pris en compte pour étudier votre accélération de carrière d'une année entre le 6^e et le 7^e échelon, entre le 8^e et le 9^e échelon ou pour l'accès à la hors classe.

Il est bien évident qu'avec un avis « excellent » la probabilité de bénéficier d'une accélération de carrière est plus forte.

Si vous n'êtes pas en accord avec cette appréciation finale, issue des 2 évaluateurs primaires que sont l'inspecteur et le chef d'établissement, il est conseillé de faire, dans les 30 jours à partir de la notification de l'avis, une contestation hiérarchique par un courrier envoyé à Madame la Rectrice avec accusé de réception.

Ce courrier, de deux pages maximums, doit être factuel. Il ne s'agit pas de demander une révision du niveau d'appréciation des items, ce qui a pu être fait lors de la saisie des observations, mais de contester l'appréciation finale de la Rectrice en mettant en évidence les incohérences entre cette appréciation finale, les appréciations littérales et les items, ainsi que votre incompréhension du bilan fait à partir du nombre des différents avis.

Il est encore plus important de contester les avis « à consolider » d'autant plus qu'ils doivent être suivis de mesures d'accompagnement.

Si au bout de 30 jours, il n'y a pas de réponse de l'administration, ou bien si la réponse ne vous satisfait pas, il faut faire une contestation devant la CAPA.

C'est ce qu'ont fait 9 collègues PLP dont nous avons étudié les dossiers ce lundi. En 2019, 376 PLP ont eu un rendez-vous de carrière. Treize d'entre eux ont contesté leur avis final en adressant un recours hiérarchique à Madame la Rectrice, un seul avis a été modifié et 12 maintenus.

Sur ces 12 contestations, seuls 9 collègues ont saisi la CAPA de ce jour.

Après d'âpres débats, 4 collègues ont vu leur avis amélioré : 1 collègue pour le passage accéléré au 9^{ème} échelon et 3 collègues pour le passage à la hors classe.

Il est à souligner une belle solidarité entre les différentes organisations syndicales ce qui a permis sans nul doute d'arriver à ce résultat.

Le SNUEP-FSU a pris sa part avec ses commissaires paritaires, comme à son habitude, à ces échanges avec l'administration et a défendu bec et ongles les situations des collègues concernés, démontrant combien le paritarisme reste essentiel dans la gestion des carrières des PLP.

A l'issue de la réunion, les collègues ont été informés du résultat les concernant.

Déclaration du SNUEP-FSU :

Le SNUEP-FSU reste fermement opposé au projet de réforme des retraites. Ce projet n'est ni solidaire, ni égalitaire puisqu'il creuse encore davantage les écarts entre les hommes et les femmes et engendrera une baisse inéluctable des pensions.

De plus, d'âge d'équilibre en âge pivot, ce qui apparaît clairement, c'est qu'il va falloir travailler encore plus longtemps pour percevoir une pension correcte : jusqu'à 64 ans, 65 ans, pourquoi pas 67 ans puisque tout fluctue ? [Lire la suite](#).

Professionnel : Le BEP supprimé ? / Cafépédagogique du 6 février 2020

" Le ministère envisage de supprimer purement et simplement le BEP", annonce le Snuep Fsu et avec lui les épreuves certificatives qui se déroulent en première pro. " Tous les jeunes quittant la voie professionnelle avant l'obtention du baccalauréat n'auraient donc plus la possibilité d'obtenir un premier niveau de qualification par un diplôme. Or, comme le soulignent toutes les études, le diplôme reste un rempart contre la précarité et le chômage", écrit le Snuep. JM Blanquer remplacerait le diplôme par une attestation. " Si cette mesure était mise en œuvre, elle aurait de lourdes conséquences pour les jeunes qui décrocheraient et se retrouveraient de fait à grossir les rangs de celles et ceux qui sortent du système éducatif sans qualification. Ce choix est à l'opposé des objectifs affichés de sécurisation des parcours scolaire et professionnel des jeunes", estime le Snuep Fsu.

[Communiqué du SNUEP-FSU](#)

Mur du mépris : Bonne couverture médiatique

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/emissions/jt-1920-aquitaine>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/gironde/bordeaux/bordeaux-enseignants-se-mobilisent-devant-rectorat-1784215.html>

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/bordeaux-l-entree-du-rectorat-muree-par-des-profs-en-greve-1580996375>

<https://www.witfm.fr/news/bordeaux-un-mur-du-mepris-erige-par-les-enseignants-19408>

<http://video.lefigaro.fr/figaro/video/bordeaux-des-enseignants-murent-l-entree-du-rectorat/6130074072001/>

Circulaires académiques

Circulaire académique de qualification, de reconversion et d'habilitation : [Télécharger ici](#).

Attention : les candidatures à déposer avant le 25 février.

Accès à la hors classe : [Guide académique](#).

Attention : enrichissement de dossier I-Prof par les personnels éligibles du 4 au 10 février 2020. **L'information est arrivée aux établissements le 6 février 2020 !**

Service national universel : des enseignants sollicités pour encadrer les volontaires ; la FSU s'indigne

Des enseignants des Côtes-d'Armor ont reçu un courrier leur proposant d'encadrer les jeunes effectuant leur Service national universel, du 22 juin au 3 juillet 2020. Les enseignants exerçant ces fonctions d'encadrement, sur la base du volontariat, seraient déchargés de leur service et remplacés. La FSU s'étonne que "le ministère choisisse de déshabiller les classes pour assurer le bon déroulé du SNU".

